

<b>DEPARTEMENT</b>	<b>HERAULT</b>
<b>CANTON:</b>	<b>MEZE</b>
<b>COMMUNE:</b>	<b>MEZE</b>

**LE MAIRE DE LA VILLE DE MEZE,**

VU, les articles, L2213.1 à L2213.6 du Code Général des collectivités territoriales,  
 VU, le code de la route et notamment les articles R.417-1, R.417-6 et R.411-25  
 VU, l'instruction interministérielle modifiée sur la signalisation routière en date du 24.11.1967,  
 VU, le Code Pénal et notamment l'article R. 610.5,  
 VU, la demande formulée par le restaurant « chez Titou » géré par Mme Baeza Karine, sis 49 avenue de Pézenas à MEZE 34140,

**CONSIDERANT**, qu'il est nécessaire, en raison de la vente de coquillage durant la période des fêtes de fin d'année, de prendre toutes les dispositions nécessaires, afin de permettre le bon déroulement des opérations et d'éviter tout risque d'accident,

**CIRCULATION URBAINE                      ARRETE :**

**INTERDICTION TEMPORAIRE DE STATIONNEMENT**

**Article 1 :** Le stationnement est interdit sur deux places de parking devant le restaurant « chez Titou » situé 49 avenue de Pézenas, du lundi 19 décembre 2022, 08h00 au samedi 31 décembre 2022, 20h00.

**Article 2 :** La signalisation nécessaire sera mise en place 72 h avant minimum, par le restaurant « chez Titou » géré par Mme Sabatier Baeza Karine sis 49 avenue de Pézenas à MEZE 34140 pour permettre l'application de cette mesure

**Article 3:** Le présent arrêté sera publié et affiché 72 heures avant minimum conformément à la réglementation en vigueur.

**Article 4 :** Toute infraction au présent arrêté est constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

**Article 5 :** M. le Directeur Général des Services, M. le Commandant de la Gendarmerie de MEZE, M. le Chef de la Police Municipale, M. le Directeur des Services Techniques, les agents assermentés sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

MEZE, le 13 décembre 2022

**Le Maire,**

**Thierry BAEZA.**

The image shows a blue circular official stamp of the 'MAIRIE de MEZE' in the 'Département de l'Hérault'. The stamp features a central emblem with a bird and a shield. Overlaid on the stamp is a handwritten signature in black ink, which appears to be 'Thierry Baeza'.